

Rapport de l'organe de révision à l'assemblée générale de l'association

FH SUISSE, FOOD FOR THE HUNGRY
1216 COINTRIN

Comptes annuels au 31 décembre 2022

HP/nl/3793

Rapport de l'organe de révision à l'assemblée générale de l'association FH SUISSE, FOOD FOR THE HUNGRY, Cointrin

En notre qualité d'organe de révision, nous avons contrôlé les comptes annuels (bilan, compte de résultat, tableau de variation des fonds et annexe) de FH Suisse, Food for the hungry pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2022. Selon la Swiss GAAP RPC 21, les informations du rapport de performance ne sont pas soumises au contrôle de l'organe de révision.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels conformément à la Swiss GAAP RPC 21, aux exigences légales et aux statuts incombe au Comité de l'association alors que notre mission consiste à contrôler ces comptes. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément et d'indépendance.

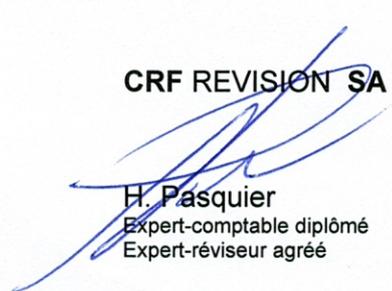
Notre contrôle a été effectué selon la Norme suisse relative au contrôle restreint. Cette norme requiert de planifier et de réaliser le contrôle de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées. Un contrôle restreint englobe principalement des auditions, des opérations de contrôle analytiques ainsi que des vérifications détaillées appropriées des documents disponibles dans l'entreprise contrôlée. En revanche, des vérifications des flux d'exploitation et du système de contrôle interne ainsi que des auditions et d'autres opérations de contrôle destinées à détecter des fraudes ne font pas partie de ce contrôle.

Lors de notre contrôle, nous n'avons pas rencontré d'élément nous permettant de conclure que les comptes annuels ne donnent pas une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats, conformément à la Swiss GAAP RPC 21, et qu'ils ne sont pas conformes à la loi et aux statuts.

Sans qualifier notre opinion nous attirons votre attention sur la note III.9 de l'annexe des comptes annuels en lien avec des discussions en cours pour le financement de deux projets. Si FH Suisse devait participer à ce financement cela impacterait la trésorerie future de l'association.

Nyon, le 13 juin 2023

CRF REVISION SA



H. Pasquier
Expert-comptable diplômé
Expert-réviseur agréé

Annexes :

- comptes annuels (bilan, compte de résultat, tableau de variation des fonds, annexe incluant le tableau de variation des fonds propres et la proposition d'affectation du résultat)
- rapport de performance

Bilan au 31 décembre		2022		2021	
		Annexe	CHF	%	CHF
ACTIF					
Caisses		931.76		913.41	
Banques		375'748.19		297'401.19	
Liquidités		376'679.95	93.39	298'314.60	76.35
Avances de fonds aux partenaires FH	II.2a	10'832.00		37'246.08	
Autres débiteurs		964.32		43.03	
Stocks brochures et documents		-		577.50	
Autres actifs à court terme		11'796.32	2.92	37'866.61	9.69
Frais de gestion complémentaires	II.2b	-		40'212.00	
Actifs de régularisation		-	0.00	40'212.00	10.29
ACTIF CIRCULANT		388'476.27	96.32	376'393.21	96.33
Mobilier et matériel		2'035.73		2'714.28	
Informatique		3'366.70		150.15	
Immobilisations corporelles	II.2c	5'402.43	1.34	2'864.43	0.73
Parts sociales - Coopérative d'habitation "Les Ailes" (Cointrin)	III.5	8'000.00		10'000.00	
Réserve de contribution employeur LPP		1'458.30		1'458.30	
Immobilisations financières		9'458.30	2.35	11'458.30	2.93
ACTIF IMMOBILISÉ		14'860.73	3.68	14'322.73	3.67
TOTAL ACTIF		403'337.00	100.00	390'715.94	100.00

Bilan au 31 décembre	2022		2021		
	Annexe	CHF	%	CHF	%
PASSIF					
Dettes résultant de l'achat de biens et de prestations de services - envers des tiers		2'449.00		3'291.15	
Dettes résultant de l'achat de biens et de prestations de services		2'449.00	0.61	3'291.15	0.84
Comptes courants avec les assurances sociales		539.20		1'940.15	
Autres créanciers		9'684.50		9'684.50	
Autres dettes à court terme		10'223.70	2.53	11'624.65	2.98
Charges à payer		25'172.60		33'891.60	
Passifs de régularisation		25'172.60	6.24	33'891.60	8.67
FONDS ETRANGERS A COURT TERME		37'845.30	9.38	48'807.40	12.49
Fonds affectés		243'797.30		256'525.53	
CAPITAL DES FONDS		243'797.30	60.45	256'525.53	65.66
Surplus reporté		121'694.40		85'383.01	
CAPITAL DE L'ASSOCIATION		121'694.40	30.17	85'383.01	21.85
TOTAL PASSIF		403'337.00	100.00	390'715.94	100.00

Compte d'exploitation pour l'année clôturée au 31 décembre

		2022		2021	
	Annexe	CHF	%	CHF	%
Cotisations		2'250.00		3'370.00	
Dons non affectés		245'555.93		183'088.85	
Dons affectés - FGC	II.2d	474'456.00		341'000.00	
Dons affectés - DDC		268'633.00		523'834.00	
Dons affectés - autres		247'523.80		340'884.97	
Dons et cotisations		1'238'418.73		1'392'177.82	
Revenus ventes artisanat / documents et événements		3'426.00		1'380.00	
Autres revenus		3'426.00		1'380.00	
Total des produits		1'241'844.73	100.00	1'393'557.82	100.00
Financement direct des projets		-858'512.78		-1'078'344.18	
Charges de personnel FH Suisse	II.2e	-146'803.72		-144'642.76	
Frais de projets (coordination, mission, visite)		-		-849.00	
Charges liées aux projets		-1'005'316.50	-80.95	-1'223'835.94	-87.82
Frais de gestion complémentaires	II.2b	-	0.00	40'212.00	2.89
Charges de personnel FH Suisse	II.2e	-74'820.05		-75'383.67	
Frais d'information et communication		-24'532.55		-21'838.10	
Charges de collecte de fonds et publicité générale		-99'352.60	-8.00	-97'221.77	-6.98
Charges de personnel FH Suisse	II.2e	-34'351.18		-34'790.47	
Autres frais de personnel		-155.00		-124.00	
Loyer et charges		-24'200.50		-30'849.30	
Electricité		-390.70		-78.10	
Assurances		-1'666.40		-1'527.00	
Frais de bureau		-4'913.40		-3'879.42	
Téléphones		-2'229.00		-2'181.90	
Honoraires professionnels		-26'291.45		-29'977.50	
Informatique		-2'914.93		-5'475.05	
Cotisations	II.2f	-8'268.20		-6'159.35	
Amortissements mobilier et matériel	II.2c	-678.55		-904.75	
Amortissements informatique / téléphonie	II.2c	-2'244.45		-100.10	
Frais administratifs		-108'303.76	-8.72	-116'046.94	-8.33
Total des charges		-1'212'972.86	-97.68	-1'396'892.65	-100.24
RESULTAT D'EXPLOITATION		28'871.87	2.32	-3'334.83	-0.24
Intérêts et frais bancaires		-3'254.14		-1'253.29	
Produits financiers		2'766.16		3'653.87	
Gain / - Perte de change, net		-2'350.83		-	
Résultat financier		-2'838.81	-0.23	2'400.58	0.17
RESULTAT D'EXPLOITATION AVANT VARIATION DU CAPITAL DES FONDS		26'033.06	2.10	-934.25	-0.07
Attribution aux fonds		-990'612.80		-1'205'118.97	
Prélèvement des fonds pour les frais des projets		1'000'891.13		1'273'515.99	
Variation nette du capital des fonds		10'278.33		68'397.02	
RESULTAT ANNUEL ALLOUE AU CAPITAL DE L'ASSOCIATION		36'311.39	2.92	67'462.77	4.84

FH Suisse, Food for the hungry

Tableau de variation des fonds
au 31 décembre 2022
avec chiffre de l'année comparative
En francs suisses

2022	FONDS AFFECTES										Solde au 31.12	
	Attributions FGC	Attributions Interaction DDC	Attributions Fondations	Attributions privés	Attributions Autres	Utilisations	Frais de gestion	Fonds pour l'information FGC et autres	Transferts externes*	Transferts internes		
Burundi	27'586	96'414	100'458	-	26'162	5'170	-216'400	-37'103	-750	-2'449	-	-913
Congo RDC	23'784	160'000	92'631	49'000	2'250	2'211	-266'729	-41'614	-765	-	-	20'768
Ouganda	155'550	55'000	31'565	22'000	55'050	24'328	-136'610	-21'882	-	-	-26'500	158'502
Rwanda	44'356	163'042	43'979	40'000	17'690	-	-236'222	-39'237	-900	-	26'500	59'208
Aide d'urgence	2'137	-	-	1'000	2'662	-	-2'551	-128	-	-	-	3'121
Plaidoyer	3'113	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	3'113
Totaux	256'526	474'456	268'633	112'000	103'815	31'709	-858'513	-139'963	-2'415	-2'449	-	243'797

Les frais de gestion complémentaires 2021 (voir commentaires ci-dessous) ont été retenus dans les utilisations 2022. Les frais de gestion 2022 reflètent dès lors uniquement les frais de gestion de l'année 2022.

2021	FONDS AFFECTES										Solde au 31.12	
	Attributions FGC	Attributions Interaction DDC	Attributions Fondations	Attributions privés	Attributions Autres	Utilisations	Frais de gestion	Fonds pour l'information FGC et autres	Transferts externes*	Transferts internes		
Burundi	177'265	70'000	87'306	145'412	29'923	19'721	-401'383	-53'629	-2'867	-	-44'161	27'586
Congo RDC	9'727	70'000	149'917	48'735	11'145	1'550	-227'105	-35'062	-1'832	-3'291	-	23'784
Ouganda	93'402	65'042	199'306	15'000	25'586	5'200	-229'374	-63'130	-	-	44'518	155'550
Rwanda	42'476	135'958	87'305	20'000	17'208	156	-219'554	-39'191	-	-	-	44'357
Aide d'urgence	2'231	-	-	-	1'250	-	-583	-61	-	-	-700	2'137
Plaidoyer	3'113	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	3'113
Totaux	328'214	341'000	523'834	229'147	85'112	26'627	-1'078'000	-191'073	-4'699	-3'291	-	256'526

Les frais de gestion complémentaires de CHF 40'212 tels qu'expliqués dans la note II.2b ne sont pas inclus dans les frais de gestion ci-dessus car ils seront prélevés en 2022. Le solde de CHF 3'291 de la colonne "Transferts" ci-dessus représentent les transferts externes des fonds (montants remboursés aux donateurs)

Annexe des comptes annuels clôturés au 31 décembre 2022 (en CHF)

I. ORGANISATION DE L'ASSOCIATION

1. Généralités

Nom de l'association	FH Suisse, Food for the hungry
Adresse de correspondance	81, avenue Louis-Casaï - 1216 Cointrin
Personne de contact	Hahling Daniel
Dernier statuts	24 juin 2021

2. But de l'association

Le but de l'association est de venir au secours des plus démunis par des programmes d'aide diversifiés et d'améliorer les conditions de vie des familles et des communautés pour lutter ensemble contre la faim et la pauvreté.

3. Membres du comité et de la direction

<u>Nom et Prénom</u>	<u>Fonction</u>	<u>Salarié</u>	<u>Jetons de présence</u>
Comité			
Fuchsloch Patrick, à Grand-Lancy (GE)	P	non	non
Granges Edmond, à Chésereux (VD)	VP	non	non
Bentzen Sharon, à Bogy-Bossey (VD)	M	non	non
André Françoise, à Paudex (VD)	M	non	non
Sanvura Robertine, à Genève (GE)	M	non	non

Fonction = (P) Président, (VP) Vice-président, (M) Membre. Les membres sont élus pour 4 ans. Leur mandat est renouvelable.

Direction

Hahling Daniel, à Châtelaine (GE) - Directeur.

4. Organe chargé de la comptabilité

La comptabilité est tenue par l'Association Comptabilis, 9 route des Jeunes, 1227 Les Acacias

5. Organe de révision

Raison sociale	CRF REVISION SA
Personne de contact	Pasquier Hugues
Numéro d'agrément	500580
Adresse	50a route de Divonne, 1260 Nyon
Téléphone	022 365 59 59

II. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES SUR LES COMPTES ANNUELS (959 c al. 1 CO)

1. Principes comptables

a. Généralités

Les comptes annuels ont été établis selon la Swiss GAAP RPC 21 sur l'établissement des comptes des organisations d'utilité publique à but non lucratif. Les comptes annuels comprennent le bilan, le compte d'exploitation, le tableau de variation du capital, l'annexe et le rapport de performance. Conformément à la Swiss GAAP RPC 21, l'association a renoncé à présenter un tableau de flux de trésorerie.

Annexe des comptes annuels clôturés au 31 décembre 2022 (en CHF)

b. Reconnaissance des revenus

Les dons collectés sont reconnus dans le compte de résultat lorsqu'ils sont dans le pouvoir de disposition de l'organisation.

Les fonds affectés sont des dons reçus pour un but déterminé par des tiers et soumis à des restrictions d'utilisation. Ils sont comptabilisés en revenus, puis affectés au passif dans la rubrique "Fonds affectés" par l'enregistrement d'une charge d'allocation aux fonds affectés. Ils sont reconnus en revenus l'année où sont encourues les dépenses ainsi financées, par l'enregistrement d'une utilisation de fonds affectés.

Les autres revenus sont enregistrés selon le principe de la délimitation périodique, à savoir lorsque les opérations ou événements générateurs de revenus surviennent et, non pas en fonction des flux financiers.

c. Enregistrement des charges

Les charges sont enregistrées selon le principe de la délimitation périodique, à savoir lorsque les opérations et autres événements générateurs de charges surviennent.

Les charges liées aux projets sont enregistrées au moment du décaissement effectif en faveur du partenaire terrain.

2. Détail et commentaires sur certains postes des comptes annuels**a. Avances de fonds aux partenaires FH**

Au 31 décembre 2022, l'association a des avances de fonds ouvertes pour CHF 10'832 (2021: CHF 37'246.08) auprès des partenaires locaux FH situés en Afrique. Ces fonds seront alloués à des projets.

b. Frais de gestion complémentaires

Depuis début 2021, l'association bénéficie d'un nouveau fond de programme financé par la Direction du développement et de la coopération (DDC) à Berne par l'intermédiaire de l'association faïtière Interaction. Pour ce nouveau programme, le calcul du pourcentage des frais de gestion attribué à l'association se base aussi sur les coûts de l'exercice 2022. Il a donc été recalculé en fin d'année avec les chiffres finaux. Ce calcul final a donné un pourcentage plus élevé que celui estimé en début d'année. Les frais de gestion retenus sur les fonds envoyés sur le terrain ont donc été trop bas, avec en conséquence des envois de fonds trop élevés. Le montant de frais de gestion 2021 encore à recevoir est de CHF 40'212. Durant l'année 2022, ces fonds ont été récupérés par l'association, à ce sujet voir note dans la tableau de variation des fonds 2022.

c. Immobilisations

	Taux d'amortissement dégressif	Mobilier Matériel 25%	Informatique 40%
Valeur d'acquisition			
Etat au 01.01.2022		14'307.93	3'383.05
Entrées		-	5'461.00
Sorties		-	-
Etat au 31.12.2022		14'307.93	8'844.05
Fonds d'amortissements			
Etat au 01.01.2022		-11'593.65	-3'232.90
Amortissements annuels		-678.55	-2'244.45
Sorties		-	-
Etat au 31.12.2022		-12'272.20	-5'477.35
Valeur résiduelle au 31.12.2022		2'035.73	3'366.70
Valeur résiduelle au 31.12.2021		2'714.28	150.15

Annexe des comptes annuels clôturés au 31 décembre 2022 (en CHF)

d. Détail des sources du financement FGC

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
Ville de Genève et communes	266'414.00	176'042.00
Etat de Genève	208'042.00	164'958.00
	<u>474'456.00</u>	<u>341'000.00</u>

e. Méthode de répartition de certaines charges indirectes

L'Association répartit les salaires bruts et les charges sociales entre les différentes natures d'activité suivantes : Projets - Collecte de fonds et publicité générale - Frais administratifs - Prestations de conseil. Cette répartition est effectuée selon la méthode Zewo, sur la base d'une estimation des pourcentages travaillés dans chaque activité par les différents membres du personnel.

f. Cotisations

La dernière cotisation de CHF 10'000.00 en faveur du réseau international de FH a été payée en 2016. Depuis 2017, aucune cotisation n'a été payée ou comptabilisée par l'association. Selon les PV des comités du 27 janvier et 27 avril 2020, le Comité estime qu'aucun montant n'est dû par le biais d'une cotisation, car FH Suisse contribue sur le terrain par des prestations spécifiques à son domaine de compétence. Ce point doit encore être formalisé avec FH International.

III. AUTRES INFORMATIONS REQUISES PAR LA LOI

1. Moyenne annuelle des emplois équivalents à plein temps

La moyenne annuelle des emplois équivalents à plein temps a été inférieure à 10 en 2021 et en 2022.

2. Valeur résiduelle des dettes découlant des opérations et contrats de crédit-bail, leasing ou contrats assimilés

Le bail à loyer des bureaux de l'Association peut être résilié chaque année six mois au moins avant le 31 décembre de l'année en cours. Sans avis de la part des parties le bail à loyer est reconduit pour 12 mois ce qui représente un engagement de CHF 18'924 (2021 : CHF 27'732.00).

3. Dettes envers les institutions de prévoyance

Néant.

4. Montant total des sûretés constituées en faveur de tiers

Néant.

5. Actifs mis en garantie ou grevés d'une réserve de propriété

Les parts sociales de la société coopérative d'habitation "Les Ailes" détenues par l'association, d'une valeur nominale totale de CHF 8'000.00 (2021 : CHF 10'000.00), sont nanties en faveur du bailleur des locaux de l'association.

6. Engagement conditionnel

Néant.

7. Explications relatives aux postes extraordinaires, uniques ou hors période du compte de résultat

Néant.

8. Evénements subséquents importants survenus après la date du bilan

Le comité n'a identifié aucun événement survenu en 2023 qui aurait un impact sur les comptes annuels au 31 décembre 2022.

Annexe des comptes annuels clôturés au 31 décembre 2022 (en CHF)

9. Financement des projets – avances par des partenaires locaux non validées par FH Suisse

Durant 2022 et comme chaque année, plusieurs projets sont proposés aux différents partenaires locaux et en cours d'exécution avec différentes échéances. Ces projets sont initiés avec un budget pour chaque projet et les transferts sur le terrain se font dès que FH Suisse, Food for the Hungry (« FH Suisse ») reçoit les dons et confirme les montants à disposition. Une règle bien établie ne permet pas aux partenaires locaux d'avancer dans les projets sans une confirmation de la mise à disposition des fonds. Sur deux projets financés par la DDC, les montants alloués ont été réduits en 2022, alors que les partenaires locaux n'ont pas tenu compte de ces réductions budgétaires et avancé des fonds aux projets (~ USD 150'000). FH Suisse est en contact avec ses partenaires locaux et FH Association pour trouver une solution pour le financement de ces avances. Dans tous les cas, après analyse, le Comité a conclu que FH Suisse n'a aucun engagement envers ces partenaires locaux et dès lors aucun montant n'a été enregistré dans les comptes annuels.

IV. TABLEAU DE VARIATION DES FONDS PROPRES ET PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT

Proposition d'affectation du résultat à l'Assemblée générale de FH Suisse :

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
Capital libre (provenant des résultats cumulés)	15'383	2'920
Réserves fonds de roulement	70'000	15'000
Résultat de l'exercice	36'311	67'463
Total résultat à affecter	121'694	85'383
Capital libre (provenant des résultats cumulés)	51'694	15'383
Réserves fonds de roulement	70'000	70'000
Résultat de l'exercice	-	-
Total proposition d'affectation	121'694	85'383

RAPPORT DE PERFORMANCE 2022

Préambule

Le présent rapport de performance est établi en conformité avec les informations minimum requises par la norme de présentation des comptes Swiss GAAP RPC 21. Il est complété par certaines informations se trouvant dans l'annexe des comptes annuels (i.e. sections I à III ci-dessus).

L'Association

Sous la dénomination de « FH Suisse » *Food for the Hungry* (en allemand « FH Schweiz » *Food for the Hungry* , il est constitué, le 13 mai 1996, une association au sens des articles 60 et suivants du Code civil suisse. Une antenne en Suisse allemande a été créée en 2007 avec un bureau à Egnach / TG. L'Association ne poursuit aucun but lucratif ou politique.

(Statuts Art. 1)

Ses buts

Le but de l'association est de venir au secours des plus démunis par des programmes d'aide diversifiés et d'améliorer les conditions de vie des familles et des communautés pour lutter ensemble contre la faim et la pauvreté.

Nos programmes se concentrent principalement sur l'agriculture et l'agroécologie, l'éducation, la santé et la promotion des activités génératrices de revenus, renforcement de la société civile.

Nous offrons une aide ou des services à tous, sans distinction de genre, origine ou religion. Nous privilégions le travail participatif et respectons nos partenaires et leurs besoins. Nous nous reposons sur des valeurs chrétiennes et accordons une primauté à l'intégrité et à la transparence dans nos relations avec nos partenaires, nos donateurs et nos collaborateurs.

Pour atteindre ce but, FH-Suisse est affiliée, notamment avec l'organisme FH Association dont le siège se trouve à Phoenix, Etats-Unis, association inscrite au Registre du commerce du Canton de Genève sous le nom de FH Association, constituée le 12 décembre 2006 à Genève.

(Statuts Art. 3)

Organisation

L'association a son siège opérationnel dans ses bureaux à Genève-Cointrin et une antenne en Suisse-allemande dans le canton de Thurgovie.

FH-suisse collecte des fonds d'organismes institutionnels, de fondations, d'églises, d'entreprises et de personnes privées pour des projets de développement en Afrique dans la région des Grands-Lacs. Ses chefs de projets collectent les besoins du terrain par l'intermédiaire de ses partenaires locaux, préparent et assurent le suivi des projets soumis aux bailleurs de fonds.

Dans le cadre de ses activités de plaidoyer et collectes de fonds, l'association organise des événements en Suisse.

Collaborateurs

L'association comprend une équipe opérationnelle, constituée de 5 personnes rémunérées à temps partiel (2,2 équivalents plein temps), complétées par des bénévoles pour des activités temporaires ou ponctuelles. Un comité de 5 membres gère les affaires de l'association.

Prestations fournies

FH-suisse conduit une quinzaine de projets au Burundi, Congo RDC, Rwanda et Uganda. L'aide aux paysans et à leur famille par des formations constitue la spécialité de l'association. Les valeurs ajoutées sont l'agroécologie et l'aide communautaire. Avec des événements en Suisse et en Afrique, elle promeut la souveraineté alimentaire et le développement durable par le partage de connaissance et l'échange d'expériences.

Plus de détails sur les prestations fournies peuvent être trouvées dans le « Rapport Annuel 2022 ».

RAPPORT DE PERFORMANCE 2022

Relations avec les organisations liées

Ses principaux partenaires en Suisse, sont ses bailleurs de fonds, dont les principaux sont la DDC par l'intermédiaire de la faitière *Interaction*, et la Fédération Genevoise de Coopération avec lesquelles, en tant que membre, elle participe à diverses commissions et réunions thématiques.

Dans le cadre de sa spécialisation en agroécologie, l'association travaille en partenariat avec des centres de recherche et d'autres partenaires en Suisse et sur le terrain en Afrique. En tant qu'affiliée à FH-Association, elle travaille en collaboration et en synergie avec celle-ci.

Résultat financier 2022

Le résultat de l'exercice 2022 présente un léger bénéfice grâce à des contributions non-désignées de fondations. Ce bénéfice est bienvenu pour contribuer aux investissements à venir, nécessaires pour optimiser les processus de fonctionnement et faire face à l'augmentation de tâches administratives des projets. Les dons désignés présentent une légère baisse dû à la finalisation d'un projet en début d'année financé par un sponsor dédié et par la diminution temporaire du fond de IA-DDC. Cette diminution, nécessaire dans cette 2^e année du programme « Learning 360° » pour garantir le taux de cofinancement contractuel, a aussi induit une légère diminution des fonds envoyés sur le terrain et des frais de gestion associés. Les dons de personnes privées est resté stable malgré une diminution du nombre de donateurs. Les charges administratives générales et informatiques ont légèrement baissé, grâce entre autres, au déménagement et à la diminution du loyer du bureau.

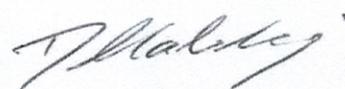
Evaluation des risques

- Les risques au niveau du financement des projets et des coûts extraordinaires sur le terrain, dus aux différents évènements sociétaux survenus en 2020 et 2021 (Covid et guerre en Ukraine) sont plus bas car l'économie s'est adaptée au nouveau contexte.
- Par contre les impacts liés aux changements climatiques sont en augmentation et doivent être pris en considération dans chacun des projets. Ce risque climatique, ainsi que la diminution du pouvoir d'achat de la population en Suisse et à l'étranger doit être considéré au niveau de l'obtention de fonds institutionnels.
- Au niveau interne FH Suisse, le risque lié à une redondance insuffisante au niveau de certaines fonctions, spécifiquement à celle de gestion de projet a été identifiée et des mesures de mitigation sont en cours de mise en place. L'augmentation constantes des exigences administratives et des risques liés à la fourniture de preuves, nécessite de plus documenter et formaliser les processus de fonctionnement. Le Système de Contrôle Interne va être adapté et complété par la description d'un Système de gestion des processus.
- Du côté informatique, les risques liés à la sécurité et aux cyberattaques ont été réévalués en 2022 et les mesures appropriées ont été mises en place par une entreprises compétente. De nouvelles stations de travail ont été acquises avec les logiciels de dernière génération ainsi qu'une mise-à-jour du serveur et du firewall.
- Au niveau de la gestion des dons et donateurs, notre base de données d'ancienne génération présente un risque non négligeable de non-comptabilité avec les futures mise-à-jour de logiciels et de matériels (PC). Une étude de remplacement de celle-ci est en cours pour une implémentation à court-moyen terme.

Cointrin, le 23 mai 2023



Patrick Fuchsloch
Président



Daniel Hahling
Directeur